

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **DEUX MIL VINGT ET TROIS** le **29 JUIN** à 20 heures. Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Luciole de Méry-sur-Oise, sous la présidence de Monsieur Pierre-Edouard EON, Maire.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Pierre-Edouard EON Maire, Alexandre DOHY, Marie-Claude CRESPIN, Rémi DU PELOUX, Laurence BARTHELEMI (+1), Hubert MARCHAIS (+1), Catherine GAUTIER, Bernard RIO, Stanislas BARTHELEMI, Jean-Marc PECQUEUX, Eric LEMAIRE, Audrey MERI (+1), Audrey LYS, Dominique DE GOUSSENCOURT (+1), Chantal AMICEL, Grégory CROZZOLO, Pascal FRANCK, Frédérique BACQUET, Eric LEROYER, Sandrine CROZAT, Patrice RENARD, Nathalie JOUNEAU, Jérôme DURIEUX (+1), Frédéric LEGIEMBLE, Stéphane IMBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés :

Marie-France HOFFMANN représentée par Hubert MARCHAIS
Elodie TEIXEIRA représentée par Audrey MERI
Denis DE GOUSSENCOURT représenté par Dominique DE GOUSSENCOURT
Maureen VAN RENSBERGEN représentée par Jérôme DURIEUX

Chantal AMICEL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

DATE DE CONVOCATION :
23 juin 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 29
PRÉSENTS : 24
VOTANTS : 29

Objet : Mise à jour du RIFSEEP

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale qui permet la généralisation du RIFSEEP à la plupart des cadres d'emplois territoriaux par actualisation des équivalences avec la fonction publique de l'Etat,

Vu la délibération du Conseil municipal du 1^{er} mai 2019 instaurant la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu la délibération n°2021/023 du Conseil municipal du 4 février 2021 sur la mise à jour du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Considérant la nécessité de réactualiser la délibération du Conseil municipal du 4 février 2021 instaurant la mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), à compter du 1^{er} juillet 2023,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE- Prime mensuelle) et d'une part annuelle, le complément indemnitaire annuel (CIA- Prime annuelle),

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de mettre en place le cadre général de ce régime indemnitaire (IFSE et CIA) pour chaque cadre d'emplois, ainsi que les plafonds et les conditions d'attribution des indemnités,

Considérant qu'il convient de réactualiser certaines modalités d'application,

Après avis de la commission Finances, affaires générales et intercommunalité du 21 juin 2023,

Après avis du Comité sociale et territoriale du 26 juin 2023,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité :

ADOpte les mises à jour réglementaires du RIFSEEP de la façon suivante :

Article 6 : Parts, plafonds et modalités de calculs des montants attribués :

- > Afin de donner une souplesse d'attractivité salariale pour les recrutements, la Ville de Méry-sur-Oise supprime le montant ferme de l'ISFE (prime mensuelle) et instaure un montant plancher et plafond pour chaque groupe de fonctions : voir tableau annexé,
- > Dans la continuité, il s'avère également nécessaire de revoir certains montants de référence du CIA (prime annuelle) pour certains groupes :
 - Directeur - D2 – Catégorie B – Technicien,
 - Directeur - D2 - Catégorie B – Rédacteur.
- > Afin de respecter le cadre réglementaire, des mises à jour doivent être réalisées :
 - Mise à jour des plafonds réglementaires sur les cadres d'emplois suivants : ingénieurs, techniciens et auxiliaires de puériculture,
 - Mise à jour de la catégorie pour le cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture : passage de la catégorie C à la catégorie B.

Article 7 : Date et modalités de mise en œuvre :

La présente délibération s'appliquera au 1^{er} juillet 2023

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Méry-sur-Oise, le 29 juin 2023



La secrétaire de séance,

Chantal AMICEL
Conseillère municipale



Le Maire,

Pierre-Edouard EON
Vice-Président du conseil départemental
du Val d'Oise

FAMILLE ENCADRANTE	MONTANT DE LA PRIME MENSUELLE/MOIS COMPRIS ENTRE :		PRIME ANNUELLE DE REFERENCE	PRIME ANNUELLE DE REFERENCE MAXI +50%	TOTAL PRIMES MONTANTS DE REFERENCE	PLAFOND PRIMES MONTANT MAXIMUM	CATEGORIE ET CADRE D'EMPLOIS	PLAFOND RELEMENTAIRE GROUPE FONCTION PUBLIQUE ETAT	MONTANT IIFE AGENTS LOGES	PLAFOND RELEMENTAIRE AGENTS LOGES		
	MINI	MAXI										
GROUPE DE FONCTIONS : DIRECTION GENERALE												
Direction Générale - DG0	1 600 €	2 550 €	30 600 €	8 000 €	12 000 €	38 600 €	CAT A CE ATTACHES		groupe 1 (catégorie A)	42 600 €	640 €	22 310 €
	1 400 €	2 350 €	28 200 €	7 000 €	10 500 €	35 200 €	CAT A CE ATTACHES		groupe 1 (catégorie A)	42 600 €	560 €	22 310 €
GROUPE DE FONCTIONS : DIRECTEUR												
Directeur avec responsabilités exceptionnelles (plafond) - D0	1 400 €	2 250 €	27 000 €	6 500 €	9 750 €	33 500 €	CAT A CE INGENIEURS CE ATTACHES		groupe 2 (catégorie A)	47 400 € 37 800 €		28 200 € 17 205 €
	1 250 €	1 900 €	22 800 €	5 000 €	7 500 €	27 800 €	CAT A CE INGENIEURS CE ATTACHES		groupe 2 (catégorie A)	47 400 € 37 800 €		28 200 € 17 205 €
Directeur - D2 - Catégorie A	1 050 €	1 700 €	20 400 €	4 000 €	6 000 €	24 400 €	CAT A CE INGENIEURS CE ATTACHES		groupe 2 (catégorie A)	47 400 € 37 800 €		28 200 € 17 205 €
	1 050 €	1 500 €	18 000 €	2 800 €	4 200 €	20 800 €	CAT B CE TECHNICIENS		groupe 1 (catégorie B)	22 340 €		13 760 €
Directeur - D2 - Catégorie B - Redacteur	1 050 €	1 300 €	15 600 €	2 600 €	3 900 €	17 800 €	CAT B CE REDACTEURS		groupe 1 (catégorie B)	19 860 €		8 030 €
GROUPE DE FONCTIONS : CHEF DE SERVICE												
Chef de service avec responsabilités exceptionnelles (plafond) - C50	850 €	920 €	11 040 €	3 800 €	5 700 €	14 840 €	CAT A CE INGENIEURS CE ATTACHES CE INFERMIERS EN SOINS GENERAUX CE PUERICULTRICE CE BIBLIOTHECAIRES	CE TECHNICIENS CE REDACTEURS CE EDUCATEURS APS CE ANIMATEURS CE ASSISTANTS DE CONSERVATION	groupe 3 (catégorie A) groupe 2 (catégorie A - Bibliothécaire groupe 2 (catégorie A - Infirmiers en soins généraux et Puéricultrices) groupe 1 (catégorie B) groupe 1 (catégorie B - Assistant de conservation)	42 350 € 30 000 € 32 000 € 18 000 € 22 340 € 19 860 € 19 000 €		25 190 € 14 320 €
	750 €	820 €	9 840 €	3 500 €	5 250 €	13 340 €	CAT A CE INGENIEURS CE ATTACHES CE INFERMIERS EN SOINS GENERAUX CE PUERICULTRICE CE BIBLIOTHECAIRES CE EDUCATEURS JEUNES ENFANTS	CE TECHNICIENS CE REDACTEURS CE EDUCATEURS APS CE ANIMATEURS CE ASSISTANTS DE CONSERVATION	groupe 3 (catégorie A) groupe 2 (cat A Bibliothèque) groupe 2 (catégorie A - Infirmiers en soins généraux et Puéricultrices) groupe 1 (catégorie B) groupe 1 (catégorie B - Assistant de conservation) groupe 2 (catégorie A - Educateur jeunes enfants)	42 350 € 30 000 € 32 000 € 18 000 € 22 340 € 19 860 € 19 000 € 15 120 €		25 190 € 14 320 €
Chef de service avec responsabilités niveau intermédiaire - C52	600 €	670 €	8 040 €	2 800 €	4 200 €	10 840 €	CAT A CE INGENIEURS CE ATTACHES CE INFERMIERS EN SOINS GENERAUX CE PUERICULTRICE CE BIBLIOTHECAIRES CE EDUCATEURS JEUNES ENFANTS	CE TECHNICIENS CE REDACTEURS CE EDUCATEURS APS CE ANIMATEURS CE ASSISTANTS DE CONSERVATION	groupe 3 (catégorie A) groupe 2 (catégorie A - Bibliothécaire) groupe 2 (catégorie A - Infirmiers en soins généraux et Puéricultrices) groupe 1 (catégorie B) groupe 1 (catégorie B - Assistant de conservation) groupe 2 (catégorie A - Educateur jeunes enfants)	42 350 € 30 000 € 32 000 € 18 000 € 22 340 € 19 860 € 19 000 € 15 120 €		25 190 € 14 320 €

Publication 18-06-07-2023

095-219503943-20230706-8-DE

Réception par le Préfet : 06-07-2023

Publication le : 06-07-2023

28/06/23

ANNEXE 1

Chef de service - CS3	480 €	550 €	6 600 €	2 200 €	3 300 €	8 800 €	9 900 €	CAT A CE INGENIEURS CE ATTACHES CE INFERMIERS EN SOINS GENERAUX CE PUERICULTRICE CE BIBLIOTHECAIRES CE EDUCATEURS JEUNES ENFANTS	CAT B CE TECHNICIENS CE REDACTEURS CE EDUCATEURS APS CE ANIMATEURS CE ASSISTANTS DE CONSERVATION CE INFERMIERS					groupe 3 (catégorie A) groupe 2 (catégorie A - Bibliothécaire) groupe 2 (catégorie A - Infirmiers en soins généraux et Puéricultrices) groupe 1 (catégorie B) groupe 1 (catégorie B - Assistant de conservation) groupe 2 (catégorie A - Educateur jeunes enfants) groupe 1 (catégorie - B Infirmiers)	42 350 € 30 000 € 32 000 € 18 000 € 22 340 € 19 860 € 19 000 € 15 120 € 10 230 €	25 190 € 14320 € 13 760 € 8 090 €	
GROUPE DE FONCTIONS :																	
CADRE DE PROXIMITE																	
Cadre de proximité avec responsabilités exceptionnelles (plafond) - CP0	300 €	370 €	4 400 €	2 000 €	3 000 €	6 440 €	7 440 €	CAT B CE REDACTEURS CE EDUCATEURS APS CE ANIMATEURS CE ASSISTANTS DE CONSERVATION CE TECHNICIENS	CAT C CE ADJOINTS ADMINISTRATIFS CE ADJOINTS TECHNIQUES CE AGENTS DE MATRISE CE OPERATEURS DE APS CE ADJOINTS D'ANIMATION CE ATSEM CE AGENTS SOCIAUX CE ADJOINTS DU PATRIMOINE					groupe 2 (catégorie B) groupe 2 (catégorie B - Assistant de conservation) groupe 1 (catégorie C)	22 340 € 18 200 € 17 000 € 12 600 €	13 760 € 7 220 € 7 090 €	
Cadre de proximité - CP1	220 €	290 €	3 480 €	1 600 €	2 400 €	5 080 €	5 880 €	CAT B CE REDACTEURS CE EDUCATEURS APS CE ANIMATEURS CE ASSISTANTS DE CONSERVATION CE TECHNICIENS	CAT C CE ADJOINTS ADMINISTRATIFS CE ADJOINTS TECHNIQUES CE AGENTS DE MATRISE CE OPERATEURS DE APS CE ADJOINTS D'ANIMATION CE ATSEM CE AGENTS SOCIAUX CE ADJOINTS DU PATRIMOINE					groupe 2 (catégorie B) groupe 2 (catégorie B - Assistant de conservation) groupe 1 (catégorie C)	22 340 € 18 200 € 17 000 € 12 600 €	13 760 € 7 220 € 7 090 €	

095-219503943-20230706-8-DE

Réception par le Préfet : 06-07-2023

ANNEXE 1

FAMILLE ENCADRANTE	MONTANT DE LA PRIME MENSUELLE/MOIS COMPRIS ENTRE :		PRIME MENSUELLE/A N	PRIME ANNUELLE DE REFERENCE	PRIME ANNUELLE MAXI +50% DE REFERENCE	TOTAL PRIMES MONTANTS DE REFERENCE	CATEGORIE ET CADRE D'EMPLOIS			PLAFOND REglementaire MONTANT MAXIMUM FONCTION PUBLIQUE ETAT	MONTANT IFSE AGENTS LOGES	PLAFOND REglementaire MONTANT MAXIMUM FONCTION PUBLIQUE ETAT	PLAFOND REglementaire MONTANT MAXIMUM FONCTION PUBLIQUE ETAT
	MINI	MAXI					CAT B	CAT A	CAT C				
GROUPE DE FONCTIONS :EXPERT													
Expert avec responsabilités exceptionnelles (plafond) Expert - EO	900 €	970 €	11 640 €	3 200 €	4 800 €	14 840 €	CAT B CE REDACTEURS CE TECHNICIENS	CAT A CE INGENIEURS CE ATTACHES	groupe 4 (catégorie A) groupe 3 (catégorie A - Ingénieurs) groupe 1 (catégorie B)	42 350 € 24 000 € 22 340 € 19 860 €	25 190 € 11 160 € 13 760 € 8 030 €		
	800 €	870 €	10 440 €	2 800 €	4 200 €	13 240 €	CAT B CE REDACTEURS CE TECHNICIENS	CAT A CE INGENIEURS CE ATTACHES	groupe 4 (catégorie A) groupe 3 (catégorie A - Ingénieurs) groupe 1 (catégorie B)	42 350 € 24 000 € 22 340 € 19 860 €	25 190 € 11 160 € 13 760 € 8 030 €		
GROUPE DE FONCTIONS : CADRE FONCTIONNEL													
Cadre fonctionnel avec responsabilités exceptionnelles (plafond) - CFO	650 €	700 €	8 400 €	2 800 €	4 200 €	11 200 €	CAT B CE REDACTEURS CE EDUCATEURS APS CE ANIMATEURS CE ASSISTANTS DE CONSERVATION CE TECHNICIENS	CAT A CE ATTACHES	CAT C CE ADJOINTS ADMINISTRATIFS CE ADJOINTS TECHNIQUES CE AGENTS DE MAÎTRISE CE OPERATEURS DE APS CE ADJOINTS D'ANIMATION CE ATSEM CE AGENTS SOCIAUX CE ADJOINTS DU PATRIMOINE	groupe 4 (catégorie A) groupe 1 (catégorie B) groupe 1 (catégorie B Assistant de conservation) groupe 1 (catégorie C)	24 000 € 22 340 € 19 860 € 19 000 € 12 600 €	11 160 € 13 760 € 8 030 € 7 090 €	
	550 €	620 €	7 440 €	2 400 €	3 600 €	9 840 €	CAT B CE REDACTEURS CE EDUCATEURS APS CE ANIMATEURS CE ASSISTANTS DE CONSERVATION CE TECHNICIENS	CAT A CE ATTACHES	CAT C CE ADJOINTS ADMINISTRATIFS CE ADJOINTS TECHNIQUES CE AGENTS DE MAÎTRISE CE OPERATEURS DE APS CE ADJOINTS D'ANIMATION CE ATSEM CE AGENTS SOCIAUX CE ADJOINTS DU PATRIMOINE	groupe 4 (catégorie A) groupe 1 (catégorie B) groupe 1 (catégorie B - Assistant de conservation) groupe 1 (catégorie C)	24 000 € 22 340 € 19 860 € 19 000 € 12 600 €	11 160 € 13 760 € 8 030 € 7 090 €	
GROUPE DE FONCTIONS : GESTIONNAIRE, TECHNICIEN OU EQUIVALENT													
Gestionnaire, technicien ou équivalent avec responsabilités exceptionnelles (plafond) - GTO	520 €	590 €	7 080 €	2 500 €	3 750 €	9 580 €	CAT B CE REDACTEURS CE EDUCATEURS APS CE ANIMATEURS CE ASSISTANTS DE CONSERVATION CE TECHNICIENS	CAT A CE ATTACHES	CAT C CE ADJOINTS ADMINISTRATIFS CE ADJOINTS TECHNIQUES CE AGENTS DE MAÎTRISE CE OPERATEURS DE APS CE ADJOINTS D'ANIMATION CE ATSEM CE AGENTS SOCIAUX CE ADJOINTS DU PATRIMOINE	groupe 2 (catégorie B) groupe 2 (catégorie B - Assistant de conservation) groupe 1 (catégorie C)	21 115 € 18 200 € 17 000 € 12 600 €	13 070 € 7 220 € 7 090 €	
Publication le : 06-07-2023													
29.06.23 3													

Publication le : 06-07-2023

29/06/23

095-219503943-20230706-8-DE

Réception par le Préfet : 06-07-2023

Publication le 06-07-2023

Gestionnaire, technicien ou équivalent avec responsabilités étendues - GT1	480 €	550 €	6 600 €	2 300 €	3 450 €	8 900 €	10 050 €	NEXE 1	CAT B CE REDACTEURS CE EDUCATEURS APS CE ANIMATEURS CE ASSISTANTS DE CONSERVATION CE TECHNICIENS	CAT C CE ADJOINTS ADMINISTRATIFS CE ADJOINTS TECHNIQUES CE AGENTS DE MAÎTRISE CE OPERATEURS DE APS CE ADJOINTS D'ANIMATION CE ATSEM CE AGENTS SOCIAUX CE ADJOINTS DU PATRIMOINE	groupe 2 (catégorie B) groupe 2 (catégorie B - Assistant de conservation) groupe 1 (catégorie C)	21 115 € 18 200 € 17 000 € 12 600 €	192 €	1
	420 €	490 €	5 880 €	2 200 €	3 300 €	8 080 €	9 180 €		CAT B CE REDACTEURS CE EDUCATEURS APS CE ANIMATEURS CE ASSISTANTS DE CONSERVATION CE TECHNICIENS	CAT C CE ADJOINTS ADMINISTRATIFS CE ADJOINTS TECHNIQUES CE AGENTS DE MAÎTRISE CE OPERATEURS DE APS CE ADJOINTS D'ANIMATION CE ATSEM CE AGENTS SOCIAUX CE ADJOINTS DU PATRIMOINE	groupe 2 (catégorie B) groupe 2 (catégorie B - Assistant de conservation) groupe 1 (catégorie C)	21 115 € 18 200 € 17 000 € 12 600 €	168 €	
	300 €	370 €	4 440 €	1 700 €	2 550 €	6 140 €	6 990 €		CAT B CE REDACTEURS CE EDUCATEURS APS CE ANIMATEURS CE ASSISTANTS DE CONSERVATION CE TECHNICIENS	CAT C CE ADJOINTS ADMINISTRATIFS CE ADJOINTS TECHNIQUES CE AGENTS DE MAÎTRISE CE OPERATEURS DE APS CE ADJOINTS D'ANIMATION CE ATSEM CE AGENTS SOCIAUX CE ADJOINTS DU PATRIMOINE	groupe 2 (catégorie B) groupe 2 (cat B Assistant de conservation) groupe 1 (catégorie C)	21 115 € 18 200 € 17 000 € 12 600 €	120 €	
GROUPE DE FONCTIONS : AGENT														
Agent avec responsabilités exceptionnelles (plafond) - A0	250 €	320 €	3 840 €	1 800 €	2 700 €	5 640 €	6 540 €		CAT B CE AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	CAT C CE ADJOINT ADMINISTRATIF CE ADJOINT TECHNIQUE CE AGENT DE MAÎTRISE CE OPERATEURS DE APS CE ADJOINT ANIMATION CE ATSEM CE AGENTS SOCIAUX CE ADJOINT PATRIMOINE	groupe 2 (catégorie C) groupe 2 (catégorie B - Auxiliaire de puériculture)	12 000 € 9 100 €	100 €	
Agent avec responsabilités étendues - A1	200 €	270 €	3 240 €	1 500 €	2 250 €	4 740 €	5 490 €		CAT B CE AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	CAT C CE ADJOINTS ADMINISTRATIFS CE ADJOINTS TECHNIQUES CE AGENTS DE MAÎTRISE CE OPERATEURS DE APS CE ADJOINTS D'ANIMATION CE ATSEM CE AGENTS SOCIAUX CE ADJOINTS DU PATRIMOINE	groupe 2 (catégorie C) groupe 2 (catégorie B - Auxiliaire de puériculture)	12 000 € 9 100 €	80 €	
Agent avec responsabilités niveau intermédiaire - A2	160 €	230 €	2 760 €	1 100 €	1 650 €	3 860 €	4 410 €		CAT B CE AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	CAT C CE ADJOINTS ADMINISTRATIFS CE ADJOINTS TECHNIQUES CE AGENTS DE MAÎTRISE CE OPERATEURS DE APS CE ADJOINTS D'ANIMATION CE ATSEM CE AGENTS SOCIAUX CE ADJOINTS DU PATRIMOINE	groupe 2 (catégorie C) groupe 2 (catégorie B - Auxiliaire de puériculture)	12 000 € 9 100 €	64 €	

095-219503943-20230706-8-DE

Réception par le Préfet : 06-07-2023
Publication le : 06-07-2023

Agent - A3	120 €	190 €	2 280 €	800 €	1 200 €	3 080 €	3 480 €	CAT B CE AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	CAT C CE ADJOINTS ADMINISTRATIFS CE ADJOINTS TECHNIQUES CE AGENTS DE MAÎTRISE CE OPERATEURS DE APS CE ADJOINTS D'ANIMATION CE ATSEM CE AGENTS SOCIAUX CE ADJOINTS DU PATRIMOINE	groupe 2 (catégorie C) groupe 2 (catégorie B - Auxiliaire de puériculture)	12 000 € 9 100 €	418 €	6 750 € 4 560 €
------------	-------	-------	---------	-------	---------	---------	---------	--	---	--	---------------------	-------	--------------------